

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 DÉCEMBRE 2024**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel Desrosiers | 4. Elizabeth FEE       |
| 2. Carrol HALLER     | 5. David WILSON        |
| 3. Danielle DUPRÉ    | 6. Andrew J. PELLETIER |

SONT ABSENTS:

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et greffier-trésorier et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et 12 novembre 2024
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

5. Calendrier des séances du conseil 2025 — Modification
6. Registre public des élus — Dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus
7. Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil
8. Déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés
9. Mise à jour de la politique de gestion contractuelle
10. Règlement 2024-767 sur la tenue des séances du conseil — Avis de motion
11. Règlement 2024-767 sur la tenue des séances du conseil — Dépôt
12. Autorisation — Service électronique ClicSÉCUR
13. Signature d'entente avec Éco Entreprise Québec

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

14. Modification au guide de gestion du personnel
15. Embauche de journalier aux travaux publics

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

16. Acceptation des comptes à payer
17. Rapports des salaires nets — 2024-11
18. Règlement 2024-768 concernant les droits de mutations immobilières — Avis de motion
19. Règlement 2024-768 concernant les droits de mutations immobilières — Dépôt
20. Programme d'appui aux Municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance (PAMACPE) — Reddition de compte
21. Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) — Reddition de comptes

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

**URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

22. PIIA supérieur — 340, chemin de la Rivière, terrasse commerciale
23. Règlement 2024-766 modifiant le règlement régissant la démolition d'immeubles 2022-641 — Avis de motion
24. Règlement 2024-766 modifiant le règlement régissant la démolition d'immeubles 2022-641 — Adoption du 1<sup>er</sup> projet
25. Adhésion à l'Entente entre la MRC de Memphrémagog et le Service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP)
26. Règlement 2024-761 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (zone C-4) — Avis de motion
27. Règlement 2024-761 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (zone C-4) — Adoption du 1<sup>er</sup> projet
28. Autorisation d'appel d'offres — Plage Pleasant View
29. Règlement 2024-764 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (zone P-4) — Avis de motion
30. Règlement 2024-764 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (zone P-4) — Adoption du 1<sup>er</sup> projet
31. Octroi de contrat pour service d'ingénierie mécanique et électrique – Patinoire réfrigérée Parc Rivière
32. Octroi de contrat pour service d'ingénierie en structure – Patinoire réfrigérée Parc Rivière

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 DÉCEMBRE 2024**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 33. Adoption d'une politique familiale
- 34. Marina — Opération pour la saison 2025

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**VARIA**

- 35. Remerciement à la Sureté du Québec (SQ)
- 36. Remerciement à Monsieur Guy Jauron
- 37. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public
- 38. Levée de l'assemblée

**2024-12-02.01**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté avec tel que présenté avec le retrait des points 15, 29, 30 et 34.

**2024-12-02.02**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET 12 NOVEMBRE 2024**

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre et de la séance extraordinaire du 12 novembre 2024 soient adoptés.

**2024-12-02.03**

**INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Marché de Noël 7 décembre de 13h à 20h – Parc Rivière
- Séance Budget le 12 décembre à 16h et 17h
- Consultation publique le 10 décembre 2024 – Zone C-4
- Remerciements à Jean-François Salaün et Scot Fergusson – Illumination du sapin de Noël
- Remerciements aux membres du comité Famille pour la politique familiale
- Fermeture du bureau Période 20 décembre au 6 janvier 2025
- Père Noël dans le parc 22 décembre 16h – Parc Dreamland

**2024-12-02.04**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

INTERVENANTS		OBJETS
Sophie BRASIOLA 437, rue Rublee	Q	1) Point 26 et 27 Où ça se situe et autres informations; 2) Point 31 et 32 : est-ce que cette infrastructure sera permanente
	R	1) Demande de changement de zonage pour des marges d'implantation et du nombre d'étages. 2) Oui, il y aura une consultation à ce sujet.
	Q	
	R	

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 DÉCEMBRE 2024**

2024-12-02.05

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025 — MODIFICATION**

ATTENDU QU' en vertu du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de celles-ci ;

ATTENDU QU' un calendrier des séances du conseil pour l'année 2025 a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024.

ATTENDU QUE l'article 314.2 alinéa 1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le calendrier des séances 2025;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 6 octobre 2025 soit devancée au mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025;

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-12-02.06

**REGISTRE PUBLIC DES ÉLUS — DONNS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES REÇUS**

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Benoit Tremblay, déclare qu'il n'y a aucune inscription au registre des déclarations des dons et autres avantages des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autres avantages qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par l'Article 5, alinéa 5.2.4, paragraphe 5.2.4.3 du règlement 2023-743 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

2024-12-02.07

**DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

ATTENDU QU' en vertu de la loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les membres du conseil doivent déposer devant celui-ci une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires ;

ATTENDU QUE le Greffier-trésorier doit, au plus tard le 15 février 2025, transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) un relevé qui identifie les membres du conseil de la Municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration et ceux qui ne l'ont pas fait ;

Le directeur général et greffier-trésorier confirme que les membres du conseil ont déposé une déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires dans le délai prévu par la loi et que le MAMH en sera informé dans le délai prescrit.

2024-12-02.08

**DÉCLARATION À L'ÉGARD DE LA DIVULGATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX APPARENTÉS**

ATTENDU QU' en vertu de la vérification comptable annuelle, les membres du conseil doivent faire une déclaration écrite auprès du greffier-trésorier à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés ;

Le Directeur général et Greffier-trésorier confirme avoir reçu les déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés pour l'année 2024.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 DÉCEMBRE 2024**

2024-12-02.09

**MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QU' une politique sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 3 avril 2023, conformément à l'article 938.1.2 du code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la loi modifiant la loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (l.q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la loi édictant la loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (l.q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du cm relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QU' il est nécessaire de modifier la présente politique de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE les modifications apportées à la politique de gestion contractuelle soient adoptées.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-12-02.10

**RÈGLEMENT 2024-767 SUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL — AVIS DE MOTION**

MOI, DANIELLE DUPRÉ, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil le règlement 2024-767 sur la tenue des séances du conseil sera présenté pour adoption;

Ce règlement a pour but de préciser davantage les règles régissant la tenue des séances ordinaires et extraordinaire du conseil

2024-12-02.11

**RÈGLEMENT 2024-767 SUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL — DÉPÔT**

MOI, DANIELLE DUPRÉ, dépose le règlement 2024-767 sur la tenue des séances du conseil.

QUE ce règlement soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil.

2024-12-02.12

**AUTORISATION — SERVICE ÉLECTRONIQUE CLICSÉCUR**

ATTENDU QUE la Municipalité doit produire certains rapports au portail gouvernemental du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE les employés administratifs doivent accéder au PORTAIL afin d'y déposer lesdits rapports;

ATTENDU QUE le coordonnateur aux travaux public M. Jean-François SALAÛN, l'adjointe à la comptabilité Mme Marie-Pier ROY et la réceptionniste Mme Marie-Chantal GIGUÈRE doivent accéder au portail municipal ainsi qu'à d'autres sites de différents ministères dont relève la Municipalité

JE, Andrew J Pelletier, PROPOSE

QUE M. Bruno BÉLISLE crée des comptes d'utilisateurs sur le PORTAIL permettant à Marie-Pier ROY, Marie-Chantal GIGUÈRE et Monsieur Jean-François SALAÛN d'accéder aux services de ClicSécur afin d'être en mesure d'accéder à des éléments du Portail Municipal.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 DÉCEMBRE 2024**

2024-12-02.13

**SIGNATURE D'ENTENTE AVEC ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC**

ATTENDU QU' un décret ministériel sur les contrats municipaux de collectes et le transport des matières recyclable est établi pour la prise en charge des activités de recyclage par la firme Éco Entreprises Québec (ÉEQ) à compter du 1er janvier 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a un contrat avec la firme Sani-Estrie inc achetée par Enviro Connexions pour la collecte et le transport des matières recyclables jusqu'en décembre 2025;

ATTENDU QU' une entente avec ÉEQ permettrait à la Municipalité le remboursement total des frais de collectes et de transport des matières recyclables sur son territoire;

MOI, ANDREW J PELLETIER propose QUE Mme Marcella DAVIS GERRISH et M. Benoit TREMBLAY soient autorisés à signer l'entente financière avec ÉEQ pour la prise en charge des collectes et le transport des matières recyclables à compter du 1er janvier 2025

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-12-02.14

**MODIFICATION AU GUIDE DE GESTION DU PERSONNEL**

ATTENDU QUE le Guide de gestion du personnel est utilisé afin de fixer les conditions d'emploi pour l'ensemble des employés de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'approche de la vérification comptable annuelle;

ATTENDU QU' il a été recommandé par la Firme RCGT de tenir une mise à jour annuelle du Guide de gestion du personnel afin qu'il reflète les conditions d'emploi actuelles

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE la Direction de la Municipalité procède à la mise à jour du Guide selon les réalités actuelles entendues

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-12-02.15

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

Sujet retiré et reporté à une séance ultérieure

2024-12-02.16

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 2 décembre 2024 par le Service de trésorerie, d'une somme de 311 310,58 \$

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-12-02.17

**RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2024-11**

ÉLUS	7 567,23 \$
PERMANENTS	36 657,44 \$
SAISONNIERS	0,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>44 224,67 \$</b>

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 DÉCEMBRE 2024**

2024-12-02.18

**RÈGLEMENT 2024-768 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES  
— AVIS DE MOTION**

MOI, ANDREW J PELLETIER, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil le règlement 2024-768 concernant les droits de mutations immobilières sera présenté pour adoption ;

Ce règlement aura pour but de permettre à la Municipalité de percevoir les montants applicables aux mutations immobilières pour les futurs exercices financiers à compter de 2025.

2024-12-02.19

**RÈGLEMENT 2024-768 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES  
— DÉPÔT**

MOI, ANDREW J PELLETIER, dépose le règlement 2024-765 concernant les droits de mutations immobilières.

QUE ce règlement soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil.

2024-12-02.20

**PROGRAMME D'APPUI AUX MUNICIPALITÉS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE  
DE LA PETITE ENFANCE (PAMACPE) — REDDITION DE COMPTES**

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière d'un montant de 37 500\$ pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance temporaire dans les locaux de la Municipalité ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés faisaient partie intégrante de l'article 4 de la convention d'aide financière PAMACPE ;

ATTENDU QUE la liste des travaux réalisés est la suivante :

- Installation de système de contrôle d'accès ;
- Aménagement d'espace consacré à une cuisine ;
- Aménagement d'espace sanitaire ; et
- Aménagement d'espace de grandeur suffisante pour permettre le jeu et le repos des enfants.

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée des pièces justificatives et qu'elle fait état de reddition de compte ;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

D'approuver les dépenses d'un montant de 37 500,00 \$ relatives aux travaux d'aménagement et aux frais inhérents admissibles mentionnés à la convention d'aide financière conformément aux exigences du ministère de la Famille du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-12-02.21

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)  
— REDDITION DE COMPTES**

ATTENDU QUE l'aide financière annoncée par la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation annoncée dans une correspondance datée du 21 juin 2021;

ATTENDU QUE l'aide financière s'est vu octroyer un montant maximal de 75 000,00\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE les travaux admissibles visaient notamment les infrastructures telles qu'un hôtel de ville;

ATTENDU QUE les travaux réalisés visaient l'installation d'une génératrice d'urgence;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'entériner et confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale au coût de 91 962,76\$

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 DÉCEMBRE 2024**

2024-12-02.22

**PIIA SUPÉRIEUR — 340, CHEMIN DE LA RIVIÈRE, TERRASSE COMMERCIALE**

Mme Danielle DUPRÉ quitte la rencontre pour ce point

ATTENDU QUE la présentation d'un projet modifiant la superficie d'une terrasse commerciale existante ;

ATTENDU QUE la superficie de la terrasse sera ramenée à ses dimensions d'origine;

ATTENDU QUE le projet a dument été présenté lors du CCUP du 12 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du CCUP recommandent favorablement et unanimement le projet tel qu'il a été présenté ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil municipal autorise le projet présenté.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

Me Dupré réintègre la rencontre

2024-12-02.23

**RÈGLEMENT 2024-766 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES 2022-641 — AVIS DE MOTION**

MOI, DANIELLE DUPRÉ, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement régissant la démolition d'immeubles en afin :

- de clarifier plusieurs dispositions lorsque la demande de démolition vise un bâtiment patrimonial;
- de modifier la référence à la Régie du logement par son nouveau nom le « Tribunal administratif du logement »;
- d'apporter des corrections techniques pour améliorer la compréhension du règlement.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2024-12-02.24

**RÈGLEMENT 2024-766 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES 2022-641 — ADOPTION DU 1ER PROJET**

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE d'adopter le projet n° 2024-766 modifiant le règlement régissant la démolition d'immeubles no 2022-641.

Le présent projet de règlement n° 2024-766 aura pour objet de modifier le règlement régissant la démolition d'immeubles no 2022-641 afin :

- de clarifier plusieurs dispositions lorsque la demande de démolition vise un bâtiment patrimonial;
- de modifier la référence à la Régie du logement par son nouveau nom le « Tribunal administratif du logement »;
- d'apporter des corrections techniques pour améliorer la compréhension du règlement.

**AVIS** est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation, date à être déterminée**, à l'hôtel de ville du Village de North Hatley.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 DÉCEMBRE 2024**

2024-12-02.25

**ADHÉSION À L'ENTENTE ENTRE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG ET LE SERVICE D'AIDE À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP)**

- ATTENDU QUE le service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale (SARP) offre son expertise afin d'accompagner les collectivités rurales et urbaines pour mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux et contemporains ainsi que les territoires;
- ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de l'*entente de développement culturel 2025*, la MRC de Memphrémagog souhaite offrir des services-conseils aux Municipalités afin de favoriser la préservation et la mise en valeur des éléments patrimoniaux du territoire;
- ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a conclu une entente avec le SARP afin que ses Municipalités locales puissent bénéficier d'une offre de service de deux types, soit :
- Le service-conseil en rénovation qui comprend un accompagnement pour le montage de dossier de rénovation (bâtiment résidentiel, municipal ou commercial). les bâtiments concernés devront avoir été construits avant 1940 et présenter une valeur patrimoniale ou se trouver dans un secteur pourvu d'un piia identifié à vocation patrimoniale;
  - L'accompagnement des Municipalités en matière de rénovation patrimoniale (service à la carte) qui comprend un accompagnement aux Municipalités pour réaliser des outils adaptés à leurs besoins;
- ATTENDU QUE le montant total du service est assumé également et conjointement avec la MRC (50 % par la Municipalité et 50 % par la MRC);
- ATTENDU QUE la Municipalité désire bénéficier de ce service et, par conséquent, en spécifier les balises.

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE la Municipalité adhère à l'entente entre la MRC de Memphrémagog et le service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP), et y apportera une contribution jusqu'à un maximum de 50 % du total de la facture. La Municipalité se réserve le droit de facturer une partie ou la totalité de ces frais aux citoyens/organismes concernés par la demande de service.

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-12-02.26

**RÈGLEMENT 2024-761 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 (ZONE C4)  
— AVIS DE MOTION**

MOI, MICHEL DESROSIERS, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2001-432 et plus particulièrement les usages et les dispositions applicables à un bâtiment principal localisé dans la zone C-4 afin :

1. De **retirer** l'usage *Habitations unifamiliales isolées* des usages permis dans la zone;
2. De **retirer** l'usage *Habitations bi familiales isolées* des usages permis dans la zone;
3. D'**ajouter** l'usage *Habitations multifamiliales isolées* dans la zone;
4. D'**exiger**, pour une habitation multifamiliale isolée, un minimum de 8 logements et un maximum de 24 logements;
5. De **retirer** les usages « Hôtel » et de « Motel » des usages permis dans la zone;
6. De **retirer** l'usage *Établissements axés sur l'auto* des usages permis dans la zone;
7. D'**ajouter** l'usage *Activités intérieures à caractère commercial* dans la zone;
8. De **retirer** l'usage *Établissements religieux* des usages permis dans la zone;
9. D'**ajouter** l'usage *Dépanneur* dans la zone;



**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 DÉCEMBRE 2024**

10. De **modifier** la marge de recul avant minimale, passant de 2 m pour l'ensemble du bâtiment à une distance de 2 m pour les trois premiers étages du bâtiment et de 15 m pour le 4<sup>e</sup> étage du bâtiment;
11. De **modifier** la marge de recul arrière minimale, passant de 7,5 m à 4,5 m;
12. De **modifier** la marge de recul latérale minimale, passant de 3 m à 2 m;
13. D'**ajouter** une somme minimale des marges de recul latérales à 5 m;
14. De **modifier** le nombre d'étages maximal autorisé, passant de 2 étages à 4 étages;
15. De **modifier** la hauteur maximale autorisée, passant de 10 m à 15 m et d'exclure du calcul de la hauteur une construction hors toit lorsque celle-ci occupe un maximum de 25 % de la superficie du toit et que la hauteur totale, incluant la construction hors toit, n'excède pas de plus de 3 m la hauteur maximale autorisée.

2024-12-02.27

**RÈGLEMENT 2024-761 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 (ZONE C4)  
— ADOPTION DU 1ER PROJET**

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE d'adopter le projet numéro 2024-761 modifiant le *Règlement de zonage numéro 2001-432*.

Le présent projet de *Règlement numéro 2024-761* aura pour objet de modifier le *Règlement de zonage numéro 2001-432* et plus particulièrement les usages et les dispositions applicables à un bâtiment principal localisé dans la zone C-4 afin :

1. De **retirer** l'usage Habitations unifamiliales isolées des usages permis dans la zone;
2. De **retirer** l'usage Habitations bifamiliales isolées des usages permis dans la zone;
3. D'**ajouter** l'usage Habitations multifamiliales isolées dans la zone;
4. D'**exiger**, pour une habitation multifamiliale isolée, un minimum de 8 logements et un maximum de 24 logements;
5. De **retirer** les usages « Hôtel » et de « Motel » des usages permis dans la zone;
6. De **retirer** l'usage Établissements axés sur l'auto des usages permis dans la zone;
7. D'**ajouter** l'usage Activités intérieures à caractère commercial dans la zone;
8. De **retirer** l'usage Établissements religieux des usages permis dans la zone;
9. D'**ajouter** l'usage Dépanneur dans la zone;
10. De **modifier** la marge de recul avant minimale, passant de 2 m pour l'ensemble du bâtiment à une distance de 2 m pour les trois premiers étages du bâtiment et de 15 m pour le 4<sup>e</sup> étage du bâtiment;
11. De **modifier** la marge de recul arrière minimale, passant de 7,5 m à 4,5 m;
12. De **modifier** la marge de recul latérale minimale, passant de 3 m à 2 m;
13. D'**ajouter** une somme minimale des marges de recul latérales à 5 m;
14. De **modifier** le nombre d'étages maximal autorisé, passant de 2 étages à 4 étages;
15. De **modifier** la hauteur maximale autorisée, passant de 10 m à 15 m et d'exclure du calcul de la hauteur une construction hors toit lorsque celle-ci occupe un maximum de 25 % de la superficie du toit et que la hauteur totale, incluant la construction hors toit, n'excède pas de plus de 3 m la hauteur maximale autorisée.

**AVIS** est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 10 décembre 2024, à 18 h 00, à l'Église Sainte-Elisabeth situé au 3115 chemin Capelton à North Hatley.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-12-02.28

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES — PLAGES PLEASANT VIEW**

ATTENDU QUE

la lettre du ministère confirmant la pré-sélection du projet demandant à la Municipalité de poursuivre la démarche en procédant à l'appel d'offre public pour le projet de reconstruction du bâtiment Pleasant View;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 DÉCEMBRE 2024**

ATTENDU QUE l'ampleur du projet et le besoin de recourir aux services d'une ressource externe qui verra à accompagner la Municipalité dans le processus d'appel d'offres publiques;

ATTENDU QUE l'appel d'offres mentionner ci-haut constitue la prochaine étape afin de poursuivre le dossier;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le Directeur général, monsieur Benoit Tremblay soit mandaté afin de lancer un appel d'offres publics pour le projet de reconstruction du bâtiment Pleasant View lorsque les devis seront finalisés.

QUE le chargé de projet, Monsieur Samuel D'Avignon soit mandaté pour assister la direction générale dans ce dossier;

QUE l'appel d'offres comprenne les différents éléments décrits dans le projet présenté qui a été pré-sélectionné par le Ministère.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-12-02.29

**RÈGLEMENT 2024-764 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 (ZONE P-4) — AVIS DE MOTION**

Sujet reporté à la séance de janvier 2025

2024-12-02.30

**RÈGLEMENT 2024-764 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 (ZONE P-4) — ADOPTION DU 1ER PROJET**

Sujet reporté à la séance de janvier 2025

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :					

2024-12-02.31

**OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICE D'INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE — PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE PARC RIVIÈRE**

ATTENDU QUE le projet d'une patinoire réfrigérée au parc de la Rivière;

ATTENDU QU' un appel d'offres prévoyant les services professionnels en ingénierie mécanique et électrique pour soumission et construction, le tout, conformément aux plans préliminaires produits, a été fait;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les propositions suivantes :

FIRME	MONTANT	CONFORMITÉ
EXP	-	Offre non soumise, carnet de commande complet
Côté Jean	53 600,00\$	Offre conforme, et complète. Mise en plan et surveillance qualité
IME	-	Offre non soumise

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE le Contrat soit octroyé à Côté Jean;

QUE le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay ou en son absence, le Directeur général adjoint M. Bruno Bélisle soit mandaté pour signer pour et au nom de la Municipalité les contrats associés

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 DÉCEMBRE 2024**

2024-12-02.32

**OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICE D'INGÉNIERIE EN STRUCTURE – PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE PARC RIVIÈRE**

- ATTENDU QUE le projet d'une patinoire réfrigérée au parc de la Rivière;
- ATTENDU QU' un appel d'offres prévoyant les services pour mise en plan définitif en service d'ingénierie en structure pour le projet de patinoire réfrigérée au Parc Rivière;
- ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les propositions suivantes :

FIRME	MONTANT	CONFORMITÉ
Dugré ingénieurs	-	Offre non soumise, carnet de commande complet
FNX-Innov	48 200,00\$	Offre conforme et complète. Mise en plan et surveillance qualité
Côté Jean	75 600,00\$	Offre conforme et complète. Mise en plan et surveillance qualité

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE le Contrat soit octroyé à FNX-Innov;

QUE le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay ou en son absence, le Directeur général adjoint M. Bruno Bélisle soit mandaté pour signer pour et au nom de la Municipalité les contrats associés

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-12-02.33

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE**

- ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris une démarche afin d'établir une politique familiale;
- ATTENDU QUE le conseil a mandaté un comité de pilotage pour mener à terme la démarche en collaboration avec Espace Muni;
- ATTENDU QUE le comité de pilotage était composé d'une élue responsable du dossier « familles », de membres de l'administration et de citoyens;
- ATTENDU QUE le comité de pilotage a complété ses travaux et recommandé un projet de politique familiale;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de North Hatley adopte la Politique familiale, tel que recommandé par le comité de pilotage;

QUE la Municipalité procède à un lancement officiel de la politique en début d'année 2025.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-12-02.34

**MARINA — OPÉRATION POUR LA SAISON 2025**

Sujet reporté une séance ultérieure

2024-12-02.35

**REMERCIEMENT À LA SURETÉ DU QUÉBEC (SQ)**

- ATTENDU QUE les agents Bruno Lefebvre et Alexandra Simard de la Sureté du Québec du poste Memphrémagog ont procédé à une intervention sur le territoire de North Hatley le 14 août 2024 portant assistance à une résidente dans le besoin;
- ATTENDU QUE le service et le professionnalisme exemplaire auprès de la résidente et sa famille lors de l'intervention, mais aussi après celle-ci;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 DÉCEMBRE 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite reconnaître, en son nom, mais aussi celui de la famille de la résidente;

MOI, MARCELLA DAVIS GERRISH, PROPOSE

QUE la Municipalité achemine une lettre de remerciements officielle pour services rendus.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-12-02.36

**REMERCIEMENT À MONSIEUR GUY JAURON**

ATTENDU QUE Monsieur Guy Jauron occupe le poste de Directeur général de la MRC Memphrémagog depuis plus de 30 ans;

ATTENDU QUE Monsieur Jauron quittera ses fonctions sous peu pour un départ à la retraite;

ATTENDU QU' au travers les années, Monsieur Jauron a offert un service hors du commun à la Municipalité, ainsi qu'aux autres municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite reconnaître les services exceptionnels de M. Jauron;

MOI, MARCELLA DAVIS GERRISH, PROPOSE

QUE la Municipalité achemine une lettre de remerciements officielle pour services rendus à M. Guy Jauron.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-12-02.37

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC**

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS, ADRESSE. ET VILLE.

INTERVENANTS		OBJETS
STÉPHANE GERVAIS Lot 4 028 877, rue Main	Q.	Remise d'un dépliant pour un projet pour North Hatley
	R.	
Évelyne NADEAU 430, rue Rublee	Q.	Quels seront les équipements qui seront installés sur la patinoire
	R.	Ce sera discuté dans l'élaboration du projet
Sindre ULVIK-PELADEAU 335 rue Séguin	Q.	Quand seront amorcés les travaux à la plage
	R.	Un appel d'offre sera déposé après les Fêtes
	Q.	
	R.	
	Q.	
	R.	
	Q.	
	R.	

PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 DÉCEMBRE 2024

2024-12-02.38

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19H52, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

\_\_\_\_\_  
MARCELLA DAVIS-GERRISH  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
BENOIT TREMBLAY  
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROJET À ADOPTER